

## ESPÈCES VÉGÉTALES DE LA LISTE NATIONALE

La liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national a été publiée au Journal Officiel du 13 mai 1982 et complétée par l'arrêté du 14 décembre 1982.

Deux modes de protection sont envisagés :

- les plantes de l'annexe 1 font l'objet d'une protection intégrale ;
- les plantes de l'annexe 2 font l'objet d'une protection partielle : pour celles-ci le ramassage

et la récolte sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature.

C'est environ 400 espèces de la flore sauvage nationale qui sont ainsi protégées.

Les espèces présentes en Eure-et-Loir ont déjà fait l'objet d'un article (BOUDIER 1986 a). Nous reprenons cette étude en la complétant par une cartographie.

## A) Plantes de l'annexe 1

### a) Dicotylédones

#### *Anemone sylvestris* L. - Renonculacées - (Carte 1)

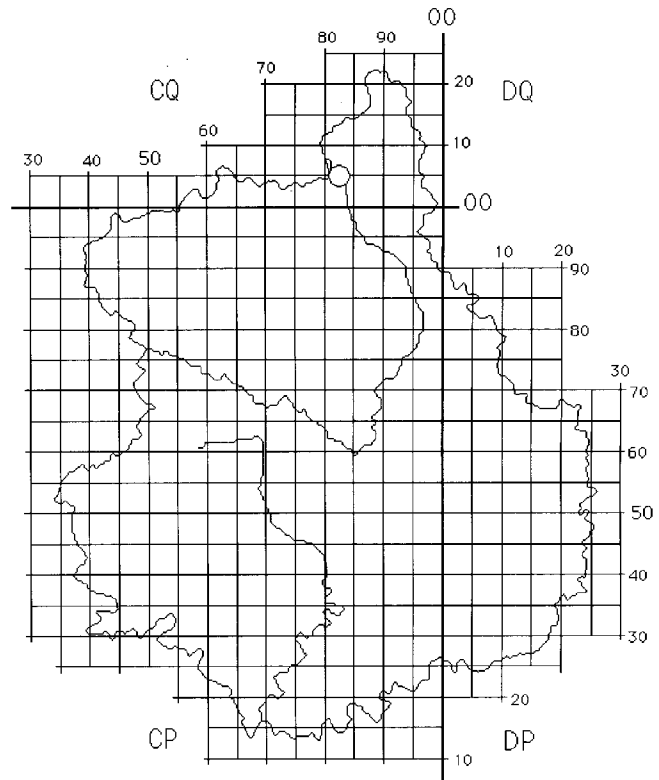
Cette espèce des prés-bois thermophiles calcaires, caractéristique de l'ourlet de la chênaie pubescente, était signalée dans la région drouaise (coteaux de la forêt de Dreux) par BONNIER & LAYENS (1887). JEANPERT (1919) la note toujours présente. GAUME (1952) donne les précisions suivantes sur cette station :

"C'est probablement dans les prés-bois de Chêne pubescent que l'abbé Daënen a récolté en 1840 *Anemone sylvestris* dont un échantillon est conservé dans l'herbier parisien du Laboratoire de Phanérogamie du Muséum National d'Histoire naturelle avec la mention "Dreux", échantillon provenant de la collection Weddel".

Depuis, aucune mention n'en est faite.

*Anemone sylvestris* est une espèce médio-européenne à aire disjointe et la station du Drouais présentait la particularité d'être la plus occidentale du Bassin parisien.

Il s'agit d'une espèce très ornementale et sa disparition est liée à la raréfaction des biotopes qui lui sont favorables, mais également au vandalisme horticole (BOURNÉRIAS 1979).



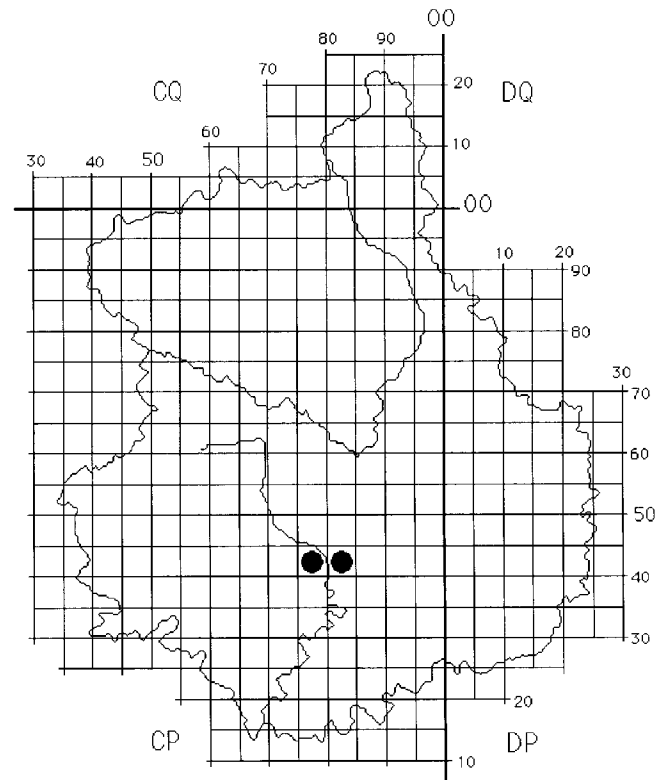
Carte 1 : Répartition d'*Anemone sylvestris* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

#### *Pulicaria vulgaris* Gaertner - Composées - (carte 2)

Cette Composée est indiquée comme commune par LEFÈVRE (1866) "dans les fossés des routes, bord des mares et champs dans les endroits où l'eau a séjourné l'hiver". Dans son ouvrage, Lefèvre n'indique aucune localisation des stations pour les espèces communes, d'où l'impossibilité d'établir la cartographie des anciennes localités.

Cette espèce s'est fortement raréfiée et ne se trouve plus que sur des berges d'étangs ou des grèves alluviales comme celles de la Loire.

En Eure-et-Loir, elle n'a été observée que sur la commune de Bouville dans un émissaire recalibré d'évacuation des eaux de drainage à débit très irrégulier. Dans le lit, le fond, localement raviné, permet l'implantation du groupement à *Bidens*, caractéristique des grèves irrégulièrement inondées dont le *Pulicaria vulgaris* est une des caractéristiques.



Carte 2 : Répartition de *Pulicaria vulgaris* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

*Ranunculus lingua* L. - Renonculacées -  
(carte 3)

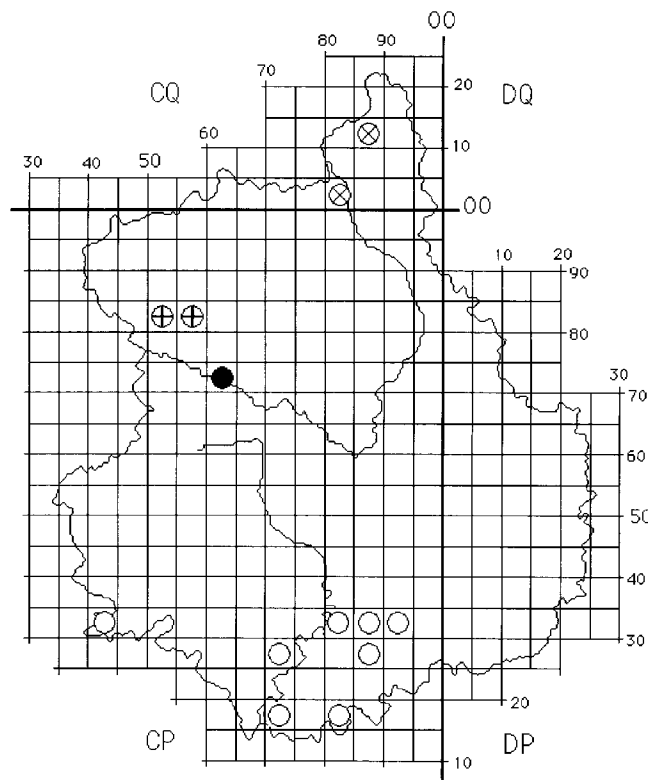
La Grande Douve, espèce boréale, est une caractéristique des formations à grands héliophytes, soit sur tourbe, soit sur alluvions minérales (BOURNÉRIAS 1979).

En Eure-et-Loir, LEFÈVRE (1866) la note AR (assez rare). Au début du XXème siècle, 11 stations ont pu être dénombrées à partir des données de LEFÈVRE (1866), COUDRAY (1867), VUEZ (1868) et des herbiers (herb. Soc. Dun. d'Arch., herbiers Moullin et Hanquet).

Aujourd'hui, cette espèce n'est connue que sur un seul site, à Pontgouin, au marais de Boizard (BOUDIER & al. 1982 et 1983) dans une glycériaie (*Glyceria maxima*), en bordure de l'Eure. A la suite de cette découverte, le site a pu faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope en date du 29 août 1984.

L'espèce semble avoir nettement regressé par l'assèchement des marais ou leur transformation (ballastières, plantation de peupliers, recalibrage des cours d'eau, remblayages...)

Il n'est pas impossible que la Grande Douve puisse être retrouvée dans les grandes roselières de la Conie, de l'Aigre ou aux abords des étangs du Perche.



Carte 3 : Répartition de *Ranunculus lingua* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

b) Monocotylédones

*Damasonium alisma* Miller - Alismacées -  
(carte 4)

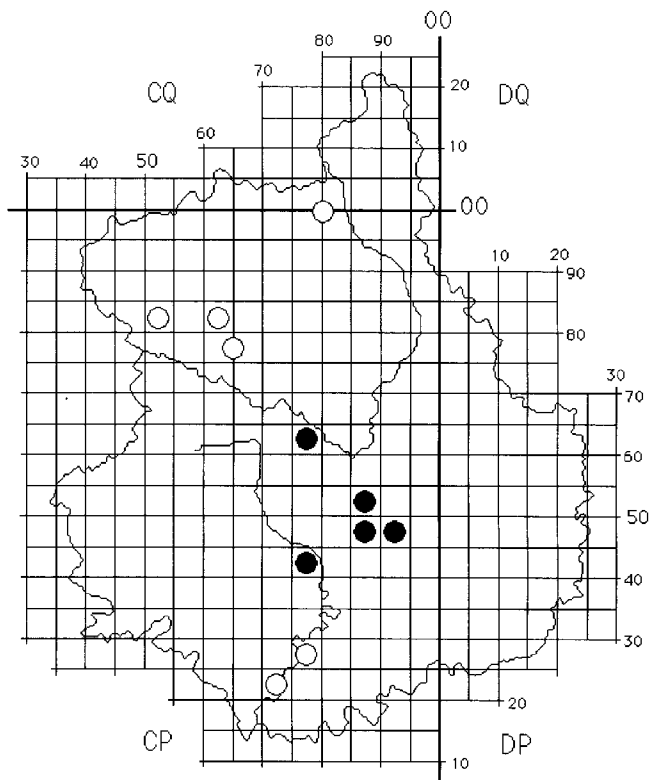
La Damasonie étoilée est une espèce annuelle, caractéristique des grèves alluviales périodiquement inondées (BOURNÉRIAS 1979).

Elle est signalée RR (très rare) par LEFÈVRE (1866) et VUEZ (1868) avec 4 stations.

Dans la dernière décennie, elle a été observée, au cours des années à forte pluviosité, soit en bordure des mares, soit dans les mares temporaires apparaissant dans de petites dépressions des champs argileux, en terres "battantes". Dans ce dernier cas, on observe des poussées spectaculaires pratiquement monospécifiques.

C'est une "espèce à éclipse" dont le potentiel séminal peut rester latent dans le sol de nombreuses années. Sa persistance en Eure-et-Loir est étroitement liée au maintien de mares permanentes. C'est ainsi que le comblement de la mare dite du "Bois Joli", sur la commune de Meslay-le-Vidame, a fait disparaître une des plus belles stations de cette espèce.

Par ailleurs, la généralisation des drainages dans les terres argileuses, en limitant considérablement l'apparition des mares temporaires, est, localement, une des causes possibles de la raréfaction de l'espèce.

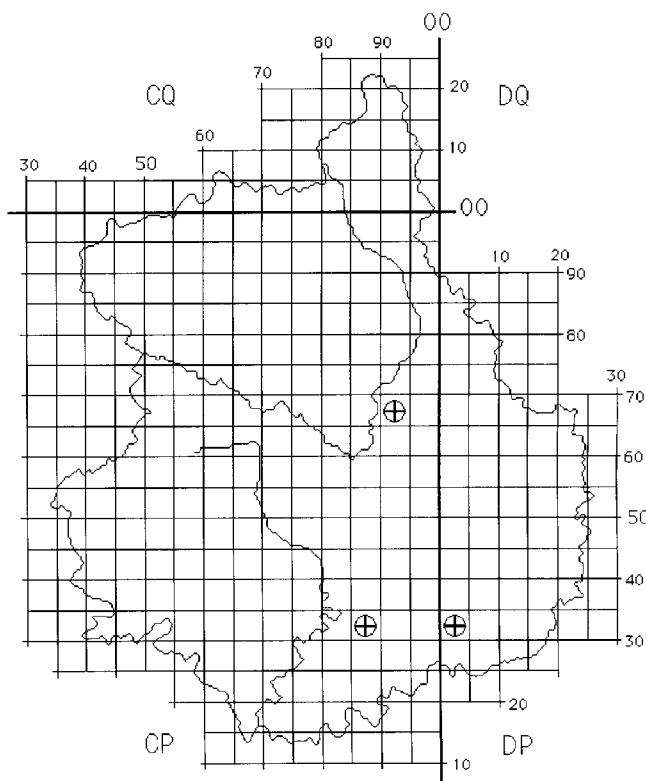


Carte 4 : Répartition de *Damasonium alisma* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

*Gagea arvensis* (Pers.) Dumont - Liliacées - (carte 5)

( La Gagée des champs est une espèce vivace, à bulbe, localement commune autrefois dans les champs argileux et les moissons en friche. LEFÈVRE (1866) l'a signalée R (rare) avec les mentions suivantes : Varize, Guillonville et assez abondante dans la plaine autour de Saint Chéron (secteur de la commune de Chartres aujourd'hui totalement urbanisé).

Cette espèce n'a jamais été mentionnée dans le département au cours du XXème siècle.



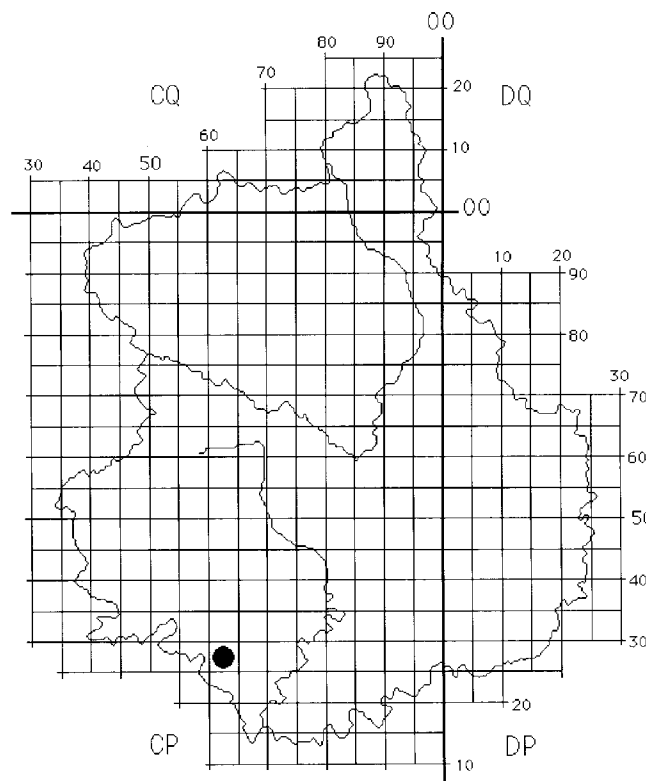
Carte 5 : Répartition de *Gagea arvensis* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

*Gagea lutea* (L.) Ker-Gawler - Liliacées - (carte 6)

A partir des données anciennes de VUEZ (1868) et d'une plante de l'herbier Hanquet redéterminée (BOUDIER 1986), *Gagea lutea*, espèce euro-sibérienne et, en France, surtout montagnarde, a pu être retrouvée dans la vallée de l'Yerre sur la commune de Langey.

BOURNÉRIAS (1979) cite cette espèce vivace dans les caractéristiques des forêt riveraines sur alluvions.

Dans l'unique station d'Eure-et-Loir, *Gagea lutea* occupe, sur une cinquantaine de mètres, la berge concave de l'Yerre, inondée lors des fortes crues. Elle se trouve entre la ligne d'Aulnes de la rive et la base du coteau qui porte une riche chênaie-charmaie. La population de *Gagea lutea* est mêlée notamment à *Corydalis solida*, espèce ayant son optimum dans la chênaie-charmaie.



Carte 6 : Répartition de *Gagea lutea* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

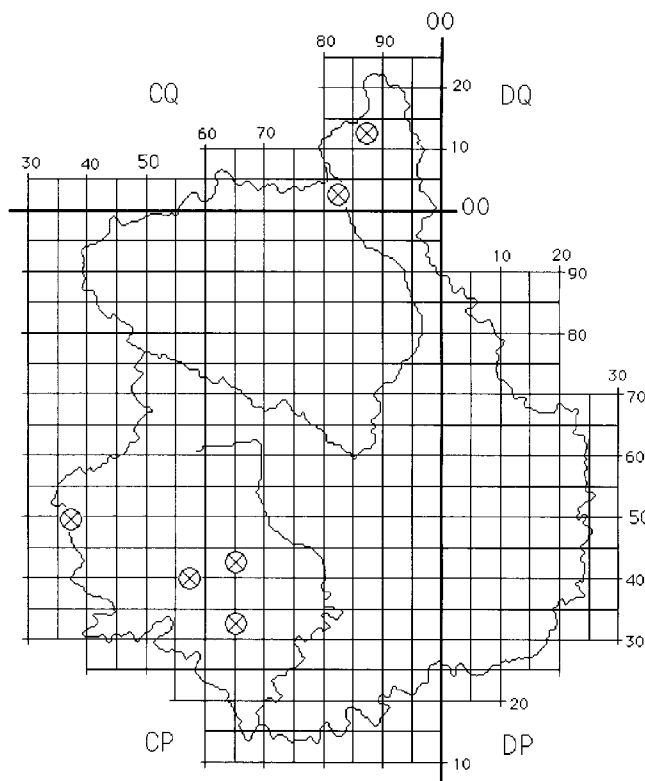
*Liparis loeselii* (L.) L.C.M. Richard - Orchidées -

*Liparis loeselii* n'a pas été observée depuis DOUIN (1906) [cf. commentaires dans BOUDIER & al., 1992].

*Orchis coriophora* L. - Orchidées - (carte 7)

L'Orchis punaise, qui doit son nom à son odeur, était noté par LEFÈVRE (1866) comme rare (R) avec quatre localités (La Ronce près d'Anet, Yèvres, Chatillon et les Etilleux). COSSON & GERMAIN (1861) le signalent dans la région drouaise sans autre précision.

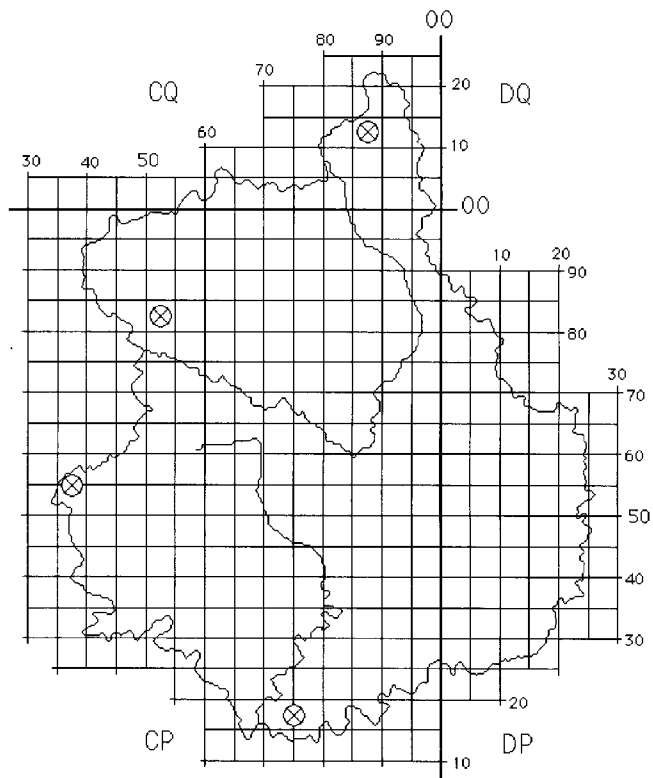
Cette Orchidée se rencontrait dans les prairies marécageuses (LEFÈVRE 1866) et elle semble avoir totalement disparu. Sa raréfaction est générale sur le plan national. Dans notre département, cette espèce est certainement une des victimes de la politique d'assèchement par drainage des zones humides, de la mise en culture de nombreuses prairies et de l'exploitation intensive en gravières des formations alluviales.



Carte 7 : Répartition d'*Orchis coriophora* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

*Spiranthes aestivalis* (Poiret) L.C.M. Richard - Orchidées - (carte 8)

*Spiranthes aestivalis*, signalée comme très rare (RR) par LEFÈVRE (1866), avec 3 localités (Anet, Senonches et Nogent-le-Rotrou), est une espèce des prés marécageux et des landes humides, milieu très raréfiés dans le département. Elle est également indiquée dans les marécages de la vallée de l'Aigre par VUEZ (1868). En forte régression dans toute la France, cette Orchidée a très probablement disparu d'Eure-et-Loir.



Carte 8 : Répartition de *Spiranthes aestivalis* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

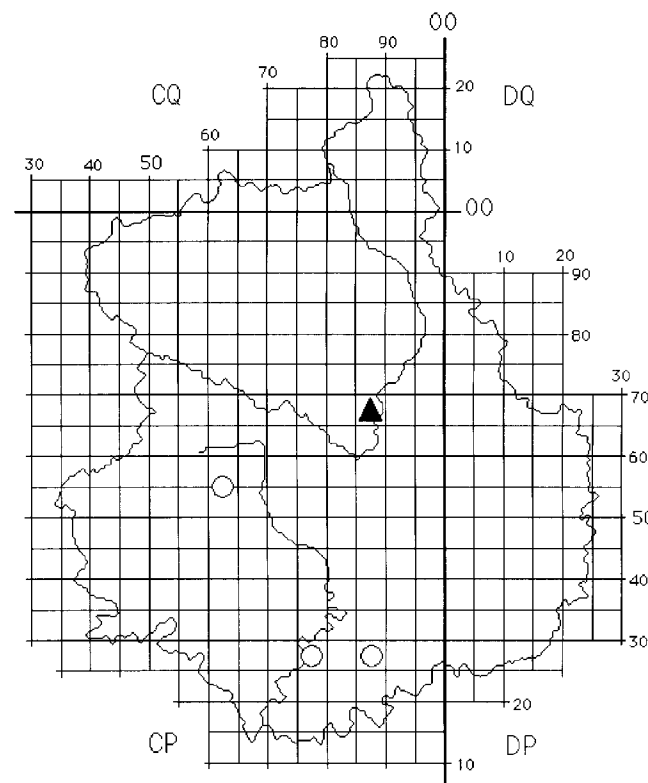
### Tulipa sylvestris L. - Liliacées -(carte 9)

Dans le nord de la France, la Tulipe sauvage est une espèce vivace adventice des cultures sur sols pierreux.

En Eure-et-Loir, LEFÈVRE (1866) la cite dans les vignes et taillis pierreux, à Varize et Nonvilliers-Grandhoux et l'herbier Hanquet contient un échantillon provenant du Mail de Châteaudun récolté en 1871. Lefèvre note : "Cette plante était abondante il y a quelques années dans les vignes de la Croix-Jumelin et de Lèves près de Chartres. Elle a disparu peu à peu de ces localités par suite de défrichements. On la rencontre encore dans quelques jardins particuliers où elle croit entre les pierres, dans les cours abandonnées".

L'herbier Amy renferme une planche (n° 1862) provenant effectivement d'un jardin de la rue Muret à Chartres (BOUDIER 1986).

Nous avons eu l'occasion de l'observer récemment dans l'agglomération chartraine, à Lucé, où elle a été réintroduite à partir de bulbes provenant de vignobles de la région de Vouvray (Indre-et-Loire). Elle se maintient dans les allées depuis une vingtaine d'années. A part cette mention, l'espèce semble avoir totalement disparu du département.



Carte 9 : Répartition de *Tulipa sylvestris* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

### c) Ptéridophytes

*Dryopteris cristata* (L.) A. Gray - Dryoptéridacées - Signalée par LEFÈVRE (1866) dans les marais de la basse Conie, mais les échantillons d'herbier sont à ramener à *Dryopteris carthusiana*. Présence ancienne, douteuse et non revue (BOUDIER & DELAHAYE 1987).

*Hymenophyllum tunbrigense* (L.) Sm.  
- Hyménophyllacées-

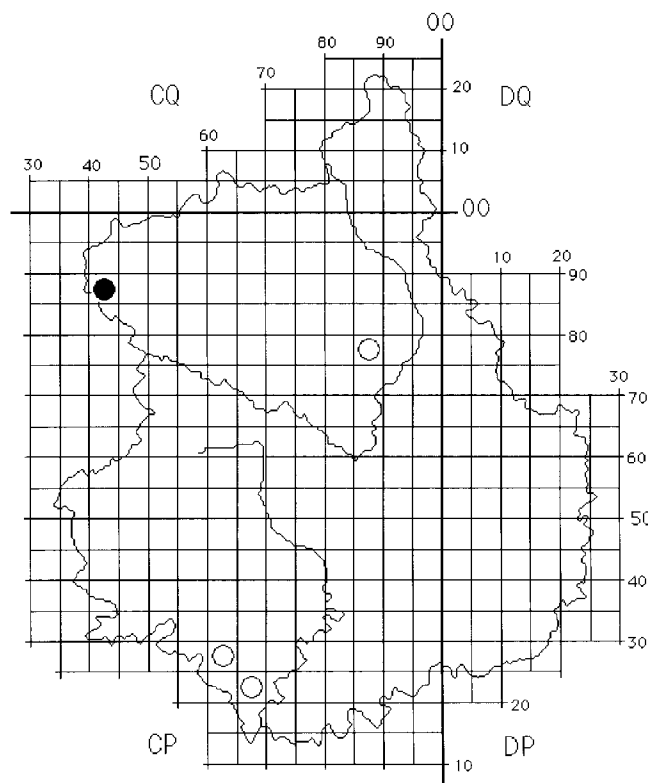
Nous signalons pour mémoire la mention d'*Hymenophyllum tunbrigense* par ROUY (1904) en bordure de la Blaise, commune de Garnay près du château de Marmouse, reprise par COSTE (1937), non revue dans ce site où sa présence nous paraît tout à fait insolite.

### *Pilularia globulifera* L. - Marsiliacées - (carte 10)

*Pilularia globulifera* est une Ptéridophyte boréo-atlantique des bords de mares tourbeuses et d'étangs oligotrophes. Bien différente des fougères classiques, elle est très difficile à voir parmi les joncs, à cause de ses feuilles filiformes. A l'état végétatif, on la repère grâce à l'extrémité de ses jeunes frondes enroulées en crosse.

Les stations de VIGINEIX (1859), à Berchères-la-Maingot (aqueduc de Louis XIV), et de VUEZ (1868) dans le lit de l'Yerre, n'ont pas été revues.

Par contre, elle est actuellement présente à la Ferté-Vidame, sur les berges des bassins de Mousseuse et on vient de l'observer sur la même commune, dans les fossés d'écoulement, récemment aménagés, au sein du nouvel arboretum.



Carte 10 : Répartition de *Pilularia globulifera* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

## B) Plantes de l'annexe 2

### Dicotylédones

#### *Drosera rotundifolia* L. - Droséracées - (carte 11)

*Drosera rotundifolia* est une petite plante carnivore des marais tourbeux acidiphiles, bien éclairés, à végétation basse.

LEFÈVRE (1866) indique cette espèce comme rare (R) avec 4 localités (Senonches : marais des Evées, aujourd'hui détruit, et étang de Tardais ; St-Jean-Pierre-Fixte ; entre Les Etilleux et Authon). La localisation de Tardais a également été signalée par GABRIEL (1876) et JEANPERT (1898). Aucune de ces stations n'a été retrouvée.

A l'heure actuelle, nous ne connaissons qu'un ensemble de 3 stations, toutes sur la commune de Frétigny, et dans le même carré U.T.M., dont l'une (étang des Bouillons) avait déjà été signalée par GABRIEL (1876).

La disparition progressive de l'espèce dans l'ensemble du département est due, soit à la destruction des sites (marais des Evées, comblé et urbanisé, à Senonches), soit à la perturbation des milieux qui lui sont favorables (drainage, épandage d'engrais), soit à l'évolution naturelle des zones marécageuses par boisement suite aux modifications de leurs conditions d'exploitation.

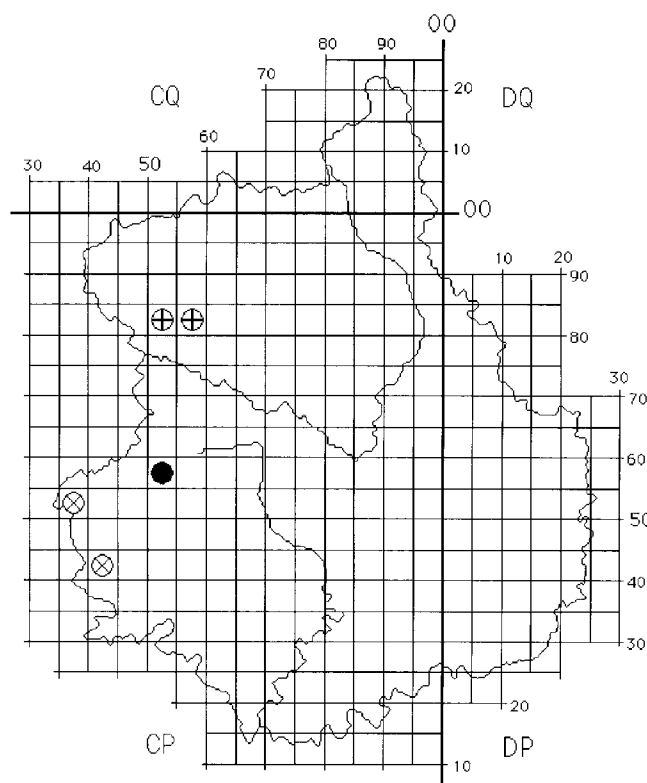
La Rossolis à feuilles rondes est en situation très précaire actuellement en Eure-et-Loir.

*Drosera anglica* Hudson - Droséracées -  
*Drosera anglica* (= *Drosera longifolia* L.), signalée par LEFÈVRE (1866) à l'étang de Tardais, avec l'espèce précédente n'a jamais été revue. Il s'agit d'une espèce très raréfiée actuellement en France.

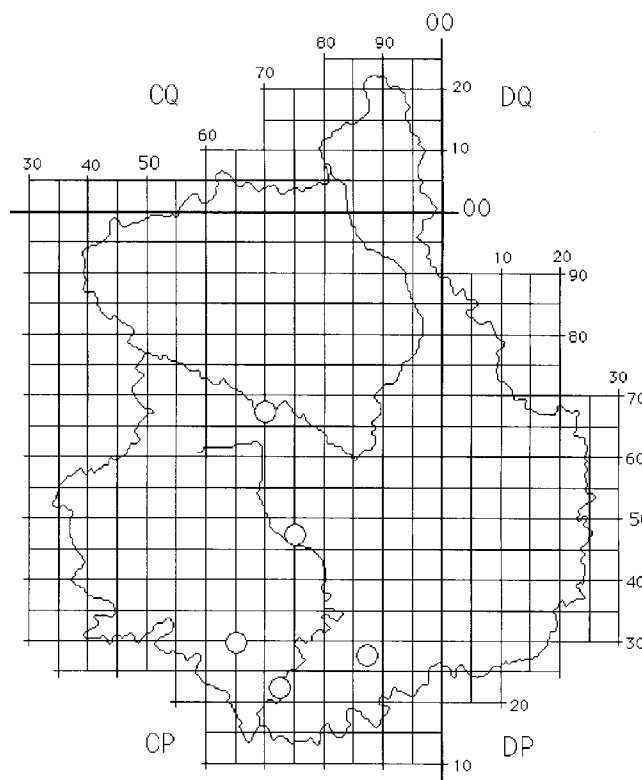
#### *Gratiola officinalis* L. - Scrophulariacées - (carte 12)

La Gratiolle officinale signalée par LEFÈVRE (1866) à Courville-sur-Eure, Saumeray, Lanneray, Varize, est une espèce des prairies marécageuses sur alluvions minérales, pouvant être inondées lors des crues. Des spécimens provenant de la vallée de l'Yerre sont présents dans l'herbier Hanquet, juillet 1865, ainsi que dans l'herb. Soc. Dun. d'Arch. leg. Vuez, juillet 1866.

Les stations citées se trouvent toutes dans des prairies alluviales : Eure, Loir, Conie, Yerre. Cette espèce n'a pas été revue. Sa probable disparition du département d'Eure-et-Loir est liée à la mise en culture des prairies et à la multiplication des gravières, dans les fonds de vallées.



Carte 11 : Répartition de *Drosera rotundifolia* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

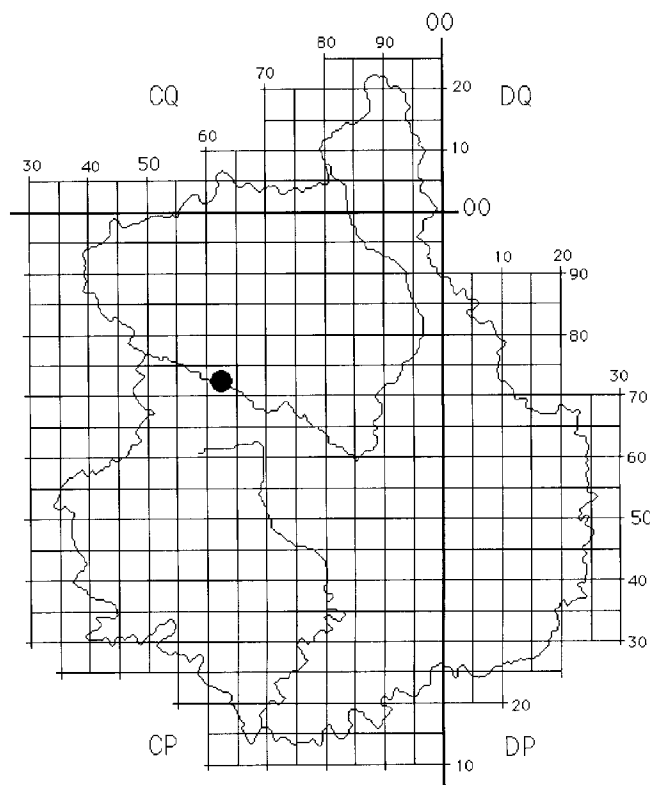


Carte 12 : Répartition de *Gratiola officinalis* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

*Pyrola rotundifolia* L. - Pyrolacées -  
(carte 13)

La Pyrole à feuilles rondes, ignorée par Lefèvre au XIXème siècle, est signalée pour la première fois par DOUIN (1906) dans son "Introduction à l'étude des Muscinées d'Eure-et-Loir", sur les sables du Perche, sans autre précision.

A l'heure actuelle, une petite population de cette plante est présente sur les sables du Perche affleurant, à la faveur d'une faille, dans les bois de Pontgouin près de la Livrée, dans une ancienne carrière en voie de reboisement par *Betula pendula* (à rattacher à la chênaie acidophile).



Carte 13 : Répartition de *Pyrola rotundifolia* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).